



Droit sur les taxes d'ordure menagères

Par **teysseyre**, le **02/11/2008 à 20:18**

bonjour, je voudrais savoir si aujourd'hui mon propriétaire a le droit de vouloir me faire payer la taxe d'ordures ménagères 2008 50,50 avec lui alors que jusqu'à présent il la payait tout seul depuis 2003 que j'habite dans son appartement; je vous remercie à l'avance

Par **domi**, le **02/11/2008 à 20:34**

Bonsoir, c'est le propriétaire au 1er janvier de l'année d'imposition qui est redevable de la taxe : il peut cependant en obtenir le remboursement du locataire. Votre propriétaire serait donc en droit de vous demander la totalité de la somme ! vous pouvez toutefois vérifier si cette taxe n'est pas déjà comptée dans vos charges Domi